

Compte rendu du conseil d'administration du 17/06/25

15 présents le quorum est atteint Début de la réunion 17h30

Mme Meunier commence la réunion en constatant que le Lycée Louis Lumière est de plus en plus attractif si l'on considère que les postes en Maths, en Histoire-géo et en vente se stabilisent et sont de plus en plus occupés par des titulaires. Par ailleurs, les collègues, une fois nommés veulent rester ce qui est un bon signe. L'accent est mis sur la qualité de l'accueil de l'ensemble des personnels.

Mme Meunier annonce que

- M. Hattab et Mme Dantas ayant réussi leur concours de professeurs des écoles, ne seront plus chez nous l'an prochain.
- Mme Goût, après 8 années de service au poste d'adjointe nous quitte pour des fonctions de cheffe d'établissement. Personne n'est, à ce jour nommé sur le poste d'adjoint.
- Par ailleurs, nous avons appris, « par la bande » le projet de suppression du poste de responsable du BDE (Bureau des entreprises). Mme Piogé ne serait pas renouvelée dans ses fonctions.

Mme Goût nous dit que Mme Piogé a été contactée pendant son arrêt maladie pour être informée de cette décision.

Mme Meunier ajoute qu'on lui a demandé de mettre un avis et qu'elle a mis un avis extrêmement favorable.

M. Minck lit une motion sur ce sujet. (voir annexe 1)

Ladite motion est adoptée à l'unanimité.

Mme De Kerpel lit, en suivant, une autre motion concernant le parcours en « Y » et la reconquête du mois de juin (voir annexe 2).

Mme Meunier nous remercie pour cette motion insistant sur le fait que ce poste de BDE avait été promis aux Lycées pro pour faciliter la gestion des PFMP.

Mme De Kerpel ajoute que ce « parcours en Y » qui avait échoué pour les Lycées généraux n'avait pas plus de chance de réussir dans les Lycées professionnels. Elle termine en disant que cela témoigne d'un certains mépris pour la voie professionnelle.

La motion est passée au vote et est adoptée à l'unanimité.

Vote du compte rendu du CA précédent

Il est voté à l'unanimité.

Compte financiers.

L'ambiance est soudain un peu plus tendue à l'annonce du point suivant dans l'ordre du jour. Il faut dire que pour la deuxième année consécutive, l'agence comptable n'a pas fourni, comme la loi lui en

fait pourtant l'obligation, les documents du compte financiers à la fin du mois d'avril.

Mme Meunier insiste qu'il n'est pas possible de travailler dans de telles conditions, avec aussi peu de visibilité et de liberté d'action. Elle interpelle le Conseil d'administration en demandant comment peut-on travailler ainsi. Elle rappelle que c'est grâce aux interventions de la DACSES que le Lycée Louis Lumière a évité le blocage.

Mme De Kerpel dit que pourtant, l'an passé, nous avions déjà refusé de signer la DBM. Rien n'a changé ce qui montre bien le peu d'intérêt de l'agence comptable porte sur les besoins de notre Lycée.

Mme Thomas s'interroge sur les options qu'ils nous restent.

Mme Meunier insiste en disant que ni la responsable de l'agence comptable, ni son adjointe n'avaient même daigné répondre sur l'éventualité de leur participation à la réunion de ce soir.

Mme Thomas souligne qu'en fait elles n'avaient pas fait leur travail

Mme Mougenot Constate avec une certaine acrimonie qu'il ne se passe rien d'une année sur l'autre.

Mlle Vetèse, notre représentante élève, demande si nous ne pourrions pas porter plainte en se faisant assister d'un avocat.

Mme Denize propose une suspension de séance pour donner aux élus le temps de rédiger une motion

M. Briand argue que cela pourrait être de nature à sensibiliser le rectorat sur les dysfonctionnement d'OPALE et l'incroyable mépris que nous renvoie l'agence comptable depuis deux ans.

A la reprise de la séance, M. Briand lit la motion qui est ensuite passée au vote.

Mme Grillot s'abstient et la motion est adoptée par 14 voix pour.

Mme Meunier communique que le Lycée est destinataire de l'ensemble des bilans de ses services. Ceux-ci seront envoyés par mail et une trace papier sera affichée en salle des profs.

Bilan sur les décrochages :

Il semble que les élèves s'absentent de façon plus régulière et qu'ils prennent de moins en moins la peine de justifier leurs absences.

Bilan de l'infirmérie

Mme Touil note une augmentation significative de la fréquentation de l'infirmérie qui, en plus d'être un lieu de soin devient, au fil du temps, un lieu d'écoute preuve d'un mal être généralisé et de grande ampleur.

Mme Meunier tient à rendre hommage et à remercier Mme Touil pour son énorme implication. Des remerciements sont également adressés aux dames de service qui ont cédé leur vestiaire pour augmenter la capacité d'accueil de l'infirmérie.

M. Briand demande si Mme Bellama avait donné un rapport pour voir s'il allait dans le même sens que celui de Mme Touil.

Mme Meunier répond qu'hélas, Mme Bellama était blessée au moment de l'édition des rapports et qu'elle ferait parvenir son exemplaire dès son retour.

Les choses, en tout cas, se structurent pour mailler toutes les problématiques de nos ados.

Viennent ensuite les annonces concernant les changements parmi les référents.

Nous gradons Mme Campillo au pôle décrochage. Mme De Kerpel arrête et passe le relais à Mme

Denize qui mettra en œuvre les outils pour lutter contre le décrochage.

Mme Darouèche fera le lien, grâce à ERASMUS, pour voir comment nos voisins Européens gèrent et comment s'inspirer de ce qui fonctionne ailleurs.

M. Saligue reste référent PHARE (lutte contre le harcèlement).

Mme De Kerpel, quant à elle revient s'occuper des relations filles-garçons et la lutte contre l'homophobie. (référente EVARS)

A l'heure des bilans Mme Meunier aborde le

Bilan des sorties scolaires.

Il a eu une explosion des sorties scolaires en 2025 passant de 80 en 2024 à 107 en 2025

MMe Denize et De Kerpel rappellent qu'il y a eu les « sorties cohésion » en direction des secondes et que ceci explique sans doute cela.

Mme Meunier dit que plus d'un tiers des sorties ont été faites par des classes à examens et qu'elle suivra désormais les recommandations des inspecteurs sur La réforme des Lycées Pro et que les sorties pour les terminales ne seront acceptées que si elles restent dans un cadre pédagogique et professionnel Tant il est vrai que les élèves de terminales, doivent restés concentrés sur l'examen de fin d'année.

M. Minck dit qu'il est gêné par cette décision et que n'ayant, de son point de vu, pas abusé des sorties, il n'apprécie pas trop d'être restreint pour ne pas dire puni

Mme Meunier Qu'il ne s'agit pas d'une punition mais d'avantage d'une mise en place des priorités eût égard aux projets pédagogiques et aux nécessité d'être bien préparé pour le BAC.

Les calendriers de PFMP

M. Douais nous dit qu'il a avancé les PFMP fin juin et que ça serait maintenu si les dates du BAC restaient les mêmes l'an prochain.

Mme De Kerpel nous dit que les stages maintiennent un peu la pression sur les terminales et que, de cette façon, on perd moins de temps.

Mme Denize Nous n'avons plus d'élèves car ils sont en stage mais, de toute façon on perd le mois de Juin .

Mlle Vestèle fait remarquer que les notes du second semestre avaient diminué car le second semestre est trop court... Surtout comparé au premier semestre qui lui est comparativement trop long.

Mme Meunier propose que le CA vote pour maintenir une période de trois semaines de PFMP pour les secondes en juin.

M. Douais n'y voit pas d'inconvénient et propose 3 semaines en décembre et 3 semaines en juin.

Mme Meunier acte cette décision qui mobilisera les secondes en stage du 8 au 26 juin

M.Douais ajoute un brin malicieux que les enseignants ne disposeront plus que d'un espace-temps allant du 26/06 au 10/07 pour lui rendre les attestations qui valideront les stages. Par ailleurs il mettra à disposition de tous les collègues, un petit livret pour les stages et annonce que désormais, les conventions de stage seront actualisées et uniformisées.

Le CA s'exprime à l'unanimité en faveur de ces changements.

Les Logements

L'établissement possède 5 logements NAS (Nécessité absolue de service) abritant :

- La proviseure
- L'adjointe de direction
- L'intendante
- Le chef de OP
- Un agent de maintenance.

et deux logements COP (convention d'occupation précaire).

Occupés par Mme Salles et M. May

Les travaux initiés par la région ont causé de sérieux dommages collatéraux tels que la destruction quasi-totale des jardins et des VMC laissées sans coffrages dans les pavillons.

Pour réparer les dégâts causés par les travaux de réparation (!!!) l'établissement doit, à son tour initier des travaux lourds à hauteur de 12000 €

La vacance du logement qu'occupait Mme Goût devrait permettre de faire les travaux dans l'appartement qu'occupait M. May (a qui on a donné son congé) pour le transformer en NAS.

Nous gagnerions un laps de temps précieux pour la réfection des logements même si, nous perdons un COP qui assurait jusque là, une rentrée d'argent.

La proposition de passer le logement COP en logement NAS est approuvé à l'unanimité.

Mme Grillot nous demande de voter la remise du GRETA sur l'occupation de nos locaux et la rémunération d'un OP qui correspond en fait à une régularisation de 2682,54 €

Le CA vote pour à l'unanimité.

On vote également pour la convention avec la mairie de Chelles correspondant à l'octroi du parking lors de la fête des enfants.

Le CA approuve à l'unanimité.

Enfin il est demandé au CA de s'exprimer sur l'installation de plusieurs caméras de sécurité qui devraient être installées pour le mois de décembre.

Mme Grillot objecte qu'elle ne trouve pas nécessaire l'implantation d'une caméra donnant au bout du bâtiment « G » sur les appartements des « logés »

Mme Meunier précise que la surveillance des logements rattachés aux fonctions qui permettent de les occuper est aussi une sortie de secours pour les élèves et maintien l'adoption du plan d'installation des caméras.

Le vote se décompose ainsi :

4 abstentions,

1 « non »

10 « oui »

Mme Meunier lève la séance. Il est 19h.

Le chef d'établissement

Le secrétaire de séance

MME MEUNIER

M. BRIAND